## **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

☐ Fiche Enfant

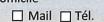
N° de dossier : Dossier Reçu le : Pièces absentes : ☐ Att. Caf/Impôts

☐ Att. Assurance

Dossier traité le : ☐ Jugement

Par:

☐Justificatif Domicile





DOSSIER FAMILLE – ACCUEILS PERI/EXTRA SCOLAIRES DE LA VILLE D'EPINAL

(ATE, Garderies, Restauration Scolaire, Etudes Surveillées, Accueils de Loisirs, Stages, Mercredynamiques)

## **ANNEE 2024-2025**

Dossier OBLIGATOIRE à retourner au Pôle Ville éducative et sportive (Maison des Sports et de la Jeunesse) ou via l'adresse periscolaire@epinal.fr à partir du 1er juin 2024.

Relance le :

Un dossier par famille\* (si garde alternée, un dossier par responsable légal) et une fiche par enfant.

### **COMPOSITION DU FOYER**

☐ Parents ☐ Père seul ☐ Mère seule ☐ Famil	le recomposée   Tuteur(trice) ou famille d'accueil
Représentant légal Mentions	obligatoires Conjoint
☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur	☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° de Sécurité Sociale :	N° de Sécurité Sociale :
Adresse :	Adresse :
Tél Portable :	Tél Portable :
Tél Domicile :	Tél Domicile :
Tél Professionnel :	Tél Professionnel :
Mail :	Mail :
Profession – Nom et adresse de l'employeur :	Profession – Nom et adresse de l'employeur :
☐ J'autorise la ville d'Epinal à me transmettre des	☐ J'autorise la ville d'Epinal à me transmettre des
informations par SMS ou par courriel	informations par SMS ou par courriel
☐ J'accepte de recevoir mes factures par mail.	☐ J'accepte de recevoir mes factures par mail.
* En cas de séparation ou divorce,	·
NOM Prénom du deuxième représentant légal:	
Téléphone :	
Adresse postale :	
Préciser le mode de garde et joindre la pièce justificative	r:
☐ Garde chez un seul responsable légal, à préciser :	
☐ Garde alternée	

N° de Dossier :

## **FICHE ENFANT**

# OBLIGATOIRE pour tout enfant scolarisé dans une école spinalienne ou participant à un accueil péri ou extrascolaire organisé par la Ville d'Epinal

(ATE, Garderies, Restauration Scolaire, Etudes Surveillées, Accueils de Loisirs, Stages, Mercredynamiques)

	Α	NNEE 2	024-2025	5			
Nom, Prénom de l'enfant : .			*****		**********		
Date de naissance :						☐ Masculi	
Pour l'année 2024-2025 : Ed	cole :				Classe:	************************	*************
<ul> <li>L'enfant est-il suivi par u</li> </ul>						Non	
Si oui, lequel ?						• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Type de repas (choix pou					☐ Menu sa		
(Pour toute information, vo	us pouvez consulter le	e site de la	a ville)				
	AUTO	RISATION	IS PARENTA	LES			
Je/nous soussigné(s), parent	t/parents/tuteur légal	/légaux :		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			***************************************
Autorise les personnes suiva	intes à venir récupére	r mon en	fant :				
NOM	PRÉNOM T		TÉL	ÉLÉPHONE		LIEN AVEC L'ENFANT	
							***************************************
4444							**************************************
☐ Autorise mon enfant à	quitter seul l'accueil i	nour se re	endre à son	domicile	(seulement	nour les CF2-CI	\/1-C\//2\
☐ Heure de départ autor							VII CIVIZ
☐ Autorise le transfert à	-						puisse
être pratiquée, en cas	·	· ·		-	•	• • • •	•
anesthésie.							
☐ Autorise le personnel à	administrer des méd	icaments	à mon enfa	int dans	le cadre d'ur	ne prescription i	médicale.
Autorise que mon enfa						* *	
communication de la V	ille d'Epinal et que ce	s images s	soient explo	itées et	diffusées (pi	esse, site interr	net).
SŒl	JRS OU FRERES EN ECOI	LE ELEMEN	ITAIRE OU N	1ATERNEI	LE A EPINAL		
NOM	Prénom	Sexe	Date de na	issance		Ecole	Classe
***************************************							

## **FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

(Extrait du Cerfa N° 10008\*02)

Pour les enfants non scolarisés sur la ville d'Epinal, joindre la photocopie des vaccins

Renseig	nemer	nts médicaux conce	<u>ernant l'enfant</u>		
Médeci	n traita	ınt :			
Télépho	one :				
ALLERG Autres :		☐ Asthme	☐ Médicamenteuses	☐ Alimentaires	
Précise	z la cau	se de l'allergie, la d	conduite à tenir et joindre l'ordo	onnance spécifiant l'allergie :	
L'enfan	t prései	nte-t-il des difficul	tés ou est-il porteur de handicap	o, préciser :	
			cueil Individualisé) ou une prise un certificat médical et ordonna		
		,			
Indique	z ci-apr	ès : les difficultés d	lès la rentrée, se rapprocher du de santé (maladie, accident, cris es et les précautions à prendre :	es convulsives, hospitalisatio	n, opération,
dentaire	es, etc		enfant porte-t-il des lentilles, de		
Je/Nous	soussi	gné(s), parent/pai	rents/tuteur légal/légaux :		
	Déclare	que les renseigne	ments portés sur cette fiche sor	nt exacts,	
	Déclare	que mon enfant e	est apte à participer aux activité	s sportives,	
	M'enga	ge à signaler toute	e modification sur l'état de sante	é de mon enfant,	
	Atteste	avoir pris connais	sance et accepter le règlement	des ATE et le règlement pér	iscolaire (disponible sur
7	www.e	<u>pinal.fr</u> , sur le port	ail familles et au Pôle Ville éduc	ative et sportive).	

Date et signature(s):

# COUPON CERTIFIANT LE DEPOT DU DOSSIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025. IL SERA DEMANDE POUR TOUTES RECLAMATIONS

Date limite du dépôt, un mois après la rentrée de votre enfant à l'école.

	CADI	RE RESERVE A L'A	ADMINISTRATION
Date d'entrée à l'écol	e pour l'année 2024/2	2025 : □ 2 septe	embre 2024 🔲
Déposé le :			
Complet			
Incomplet* : [	☐ Att. Caf/Impôts ☐ Att. Assurance	☐ Jugement☐ Fiche Enfant	☐ Justificatif Domicile
*Délai de retour : Une	semaine à compter d	le la date de dépo	ôt .

## Informations quant à la collecte et au traitement de données à caractère personnel :

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents de la régie du Pôle Ville éducative et sportive – 03.29.68.51.30, responsables de traitement, pour un suivi administratif et sanitaire complet des enfants fréquentant les accueils péri et extrascolaires.
- La base légale du traitement est l'obligation légale (décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs).
- Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents prenant en charge les enfants dans les accueils péri et extrascolaires, sous contrôle de chaque responsable de service.
- Les données sont conservées : pendant l'année scolaire auprès des services concernés, durant l'année suivante dans un lieu sécurisé du PVES puis durant les cinq années suivantes, sous clé aux archives intermédiaires. A l'issue de cet archivage, les documents sont détruits par incinération annuelle.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Pôle Ville éducative et sportive au 03.29.68.51.30 ou par mail à l'adresse suivante periscolaire@epinal.fr
- O Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ou consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

### Rappel inscriptions et annulations

Ce rappel n'exclue pas la lecture et le respect du règlement intérieur

À savoir : L'inscription donne l'accès aux activités,

► Ensuite la réservation est nécessaire sur le planning pour chaque date souhaitée.

<u>Réservations</u>: Pour la restauration scolaire, les repas doivent être réservés au plus tard la veille avant 12h00 (hors WE et jours fériés).

► Pour l'accueil de loisirs,

Des mercredis, la réservation se fait au plus tard la veille avant 12h00 (hors jours fériés)

Des vacances, la réservation se fait au plus tard le jeudi précédent l'ouverture du séjour avant 12h (hors

jours fériés).

Annulations: Toute annulation doit être faite dans les temps sur l'adresse mail <u>periscolaire@epinal.fr</u>, par le responsable légal, au plus tard la veille avant 12h (week-end non compris)

Toute réservation ou annulation faite à l'accueil du PVES ou par téléphone devra faire l'objet d'une confirmation écrite via l'adresse <u>periscolaire@epinal.fr</u> (dans les délais) ou le formulaire disponible à l'accueil. En cas de litige, seuls ces écrits pourront être pris en considération.

Toute absence, non justifiée par un certificat médical transmis dans les 7 jours à compter de la date d'absence, entrainera la facturation de la prestation réservée.

#### **COMMENT SE CONNECTER AU PORTAIL FAMILLES?**

- ▶ J'ai un compte, je me connecte à chaque fois que j'en ai besoin grâce à mon nom d'utilisateur et mon mot de passe,
- ▶ Je n'ai pas d'accès au Portail Familles, je contacte l'accueil du Pôle Ville éducative et sportive au 03.29.68.51.30 afin d'obtenir mon numéro de dossier nécessaire à la création de mon compte.
- ▶ Je ne souhaite pas transmettre mon adresse mail, je n'ai pas de connexion internet ou je n'ai pas de carte d'animation municipale valide, je peux toujours effectuer mes démarches au Pôle Ville Éducative et Sportive (Maison des Sports et de la Jeunesse).

En cas de garde alternée, chaque parent ouvre un compte, réserve et paie les activités pour son (ses) enfant(s).

#### A QUOI SERT LE PORTAIL FAMILLES ?

- ▶ Consulter et modifier ses coordonnées (téléphone, email, informations sanitaires, ...)
- Accéder à ses documents dématérialisés : règlements intérieurs, programmes d'activités, menus, tarifs, ...
- ▶ Payer ses factures
- ▶ Simuler un tarif d'activité ou un secteur scolaire
- ▶ Communiquer avec les services de la Mairie par le biais d'une messagerie et consulter les informations de la Mairie.
- ▶ Inscrire ses enfants à des activités et réserver des séances sur le planning :

Tous les enfants scolarisés dans une école spinalienne sont inscrits systématiquement à la restauration scolaire et à la garderie, le portail familles permet ensuite de réserver ou annuler des repas ou des séances de garderie.

Le portail familles permet également l'inscription en ligne pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances. Il convient tout d'abord de faire une inscription en ligne pour avoir accès à l'activité.

Ensuite d'aller réserver les jours souhaités sur le planning, au plus tard la veille avant 12h00 pour les mercredis. Attention pour les vacances scolaires, ce sera le jeudi précédent le séjour, avant 12h00.

L'inscription aux stages municipaux pendant les vacances est également possible, seulement pour les enfants déjà titulaires

## À savoir:

L'inscription donne l'accès aux activités,

d'une carte d'animation valide.

▶ Ensuite la réservation est nécessaire sur le planning pour chaque date souhaitée.

Attention! Pour la restauration scolaire, les repas doivent être réservés ou annulés au plus tard la veille avant 12h00 (hors WE et jours fériés).

### Moyens de paiements :

Pour le prélèvement automatique, vous devez vous présenter à l'accueil du Pôle Ville éducative et sportive pour le mettre en place et signer l'autorisation de prélèvement. Celui-ci est reconductible d'année en année.

Autres moyens de paiement à votre disposition : chèque bancaire, carte bancaire, espèces pour toutes les prestations et CESU, bon CAF, chèques vacances uniquement pour l'accueil de loisirs et la garderie.

#### Pièces obligatoires à joindre à votre dossier :

	Attestation de quotient familial CAF (ou MSA) datant de moins d'un mois à la date d'inscription.
	Si vous n'avez pas de quotient CAF (ou MSA), fournir votre dernier avis d'imposition du foyer.
	En cas de séparation/divorce : copie du jugement. Si absence de jugement, une attestation du mode de
	garde signée des 2
	Parents et la copie de leur carte d'identité.
	Justificatif de domicile du lieu de résidence principal (attestation d'assurance habitation, bail, quittance
	de loyer, facture d'eau, d'électricité du mois d'inscription). Pour les attestations d'hébergement sur
	l'honneur vous avez un délai d'un mois pour fournir un justificatif à votre nom.
	1 fiche "enfant" pour chaque enfant
	Attestation d'assurance scolaire, périscolaire et extrascolaire pour chaque enfant
	Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique spinalienne, fournir une photocopie des vaccins.
<u>Pièces</u>	s facultatives à joindre à votre dossier :
	Dans le cadre d'une allergie, le justificatif médical spécifiant celle-ci.
	Dans le cadre d'un PAI (Projet d'Acqueil Individualisé), le certificat et l'ordonnance